

La transition écologique, facteur de compétitivité au Pays d'Armagnac

Des actions concrètes par le contrat de transition écologique



La transition écologique, facteur de compétitivité au Pays d'Armagnac

Le Contrat de transition écologique du Pays-PETR (1) d'Armagnac qui a été retenu par la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon (2) est dénommé Écoterra. Ce Contrat est présenté comme innovant afin de démontrer par l'action :

que l'écologie est un moteur de l'économie,

que la transition écologique développera l'emploi local par la « structuration » des filières et la création de formations.

Ceci en agissant avec tous les acteurs du territoire, publics et privés.

Une réunion de lancement a lieu le 17 septembre, à la mairie d'Éauze, pour les élus et les partenaires institutionnels et économiques du territoire. Sous la présidence d'Élisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente du Pays d'Armagnac. Christophe Bouilly, puis Philippe Duzed, directeur du PETR, prennent tour à tour le micro.

Financement du Contrat de transition écologique (CTE)

Vu qu'aucun financement spécifique nouveau n'est prévu pour ce Contrat de transition écologique, nous demandons à la sous-préfète quels crédits existants seront réorientés sur ce Contrat. La réponse est qu'il n'y aura pas de « réorientation » et que ledit Contrat aura la priorité pour obtenir des crédits communs existants. D'autres domaines passeront donc après, mais seront servis aussi.

Le CTE

Le CTE fixe les grands objectifs et les engagements pour la transition écologique. C'est une « co-construction » volontaire entre les services de l'État et les collectivités locales comme le Pays d'Armagnac. Des fiches d'orientation et des fiches opérationnelles sont prévues (comme pour un méthaniseur pédagogique, un réseau de bus au gaz naturel, l'agri-bio, les circuits courts etc.).

Il doit durer trois à quatre ans et il sera élaboré en six mois :

le 22 octobre : ouverture des ateliers de transition écologique et énergétique,

le 15 novembre : la sélection des actions pour la 1ère année,

fin décembre : signature du Contrat.

Action dans cinq secteurs clés

Il s'agit de faire de la transition écologique un facteur de compétitivité du territoire dans cinq domaines :

l'alimentation durable de proximité,

la viticulture,

l'éco-tourisme et l'éco-thermalisme,

l'énergie,

la mobilité.

Notons tout de suite que Philippe Duzé reconnaît que la mobilité sera très difficile à améliorer (le vélo, par exemple, ne peut pas suffire, mais on peut prévoir des bus au gaz naturel etc.).

Par ailleurs, il s'agira d'organiser une mobilisation coordonnée de l'ingénierie et des financements et l'on pourra procéder à des expérimentations. Il y aura des indicateurs de suivi et d'évaluation. Une plate-forme dédiée est en place (4).

Alimentation durable et de proximité

Un plan alimentaire territorial devrait être mis au point en accord avec la loi EGALIM (5). Il prévoira l'éducation à l'alimentation durable.

Viticulture

Les objectifs seront d'introduire les techniques de l'agroécologie, la labellisation et la formation HVE (Haute Valeur Environnementale), le bio etc. Et la recherche de cépages résistants aux maladies.

À noter que Patrick Farbos, président de la Cave HDM de Nogaro, intervient pour dire que l'emploi est presque uniquement composé d'étrangers, car la majorité des Français ne veut pas travailler dans les vignes.

Éco-tourisme et éco-thermalisme

L'objectif :

proposer des séjours éco-responsables basés sur les atouts environnementaux et les éco-manifestations (éco-fête, éco-pêche et éco-pâturage de Perchède par exemple),

qualifier les prestataires avec la marque TERRAGERS du Comité départemental du tourisme et des loisirs,

promouvoir l'oénotourisme.

L'énergie

Faire un territoire à énergie positive en développant un mix d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque et solaire thermique) et améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Dynamiser les plans Climat-Air-Énergie des intercommunalités

Les autorités du Pays d'Armagnac estiment que le CTE est « une opportunité pour dynamiser les Plans Climat-Air-Énergie des quatre communautés de communes du Pays ».

L'étude de la vulnérabilité du territoire fait apparaître, outre les difficultés liées à la sécheresse et au retrait-gonflement de l'argile, une précarité énergétique qui risque d'augmenter, ainsi qu'une intensification des catastrophes naturelles.

Dans ce CTE, on insiste sur le caractère volontaire du contrat et sur le caractère concret des projets, au service du quotidien des habitants. C'est un pari sur le rôle moteur de l'écologie comme moteur de l'économie.

N.B. - Sur la photo du haut de page : Christophe Bouilly, Bernard Ksaz, Franck Montaüé, Isabelle Sendrané, Élisabeth Dupuy-Mitterrand et Philippe Duzé.

(1) Pôle d'équilibre territorial et rural. (2) Voir notre article précédent. (3) En présence d'Isabelle Sendrané, sous-préfète de Condom, de Franck Montaüé, sénateur du Gers, de Bernard Ksaz, vice-président du Conseil départemental et de Christophe Bouilly, directeur-adjoint de la Direction Départementale des Territoires. (4) (<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/>). (5) La loi EGALIM (Loi n° 2018-938) a été adoptée par le parlement le 2 octobre 2018 et promulguée le 1er novembre 2018. Cette loi est issue des États Généraux de l'Alimentation (EGALIM, lancés le 20 juillet 2017) annoncés par le Président de la République Emmanuel Macron afin de consulter les Français (156.000 participants) sur des questions qui touchent à l'alimentation du type :

Comment accompagner la transformation de notre agriculture ?

Comment mieux informer les consommateurs ?

Comment renforcer la sécurité sanitaire de l'alimentation ?

Comment valoriser le modèle alimentaire français ?



L'assistance



Élisabeth Dupuy-Mitterrand et Philippe Duzé



Christophe Bouilly